



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :  
le 27 mars 2012

Affichage du Compte-rendu Sommaire :  
le 10 avril 2012

SEANCE DU 2 AVRIL 2012

Délibération n° D20120110

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL  
INFORMATIQUE DE LA VILLE DE NIORT AUPRES DU CCAS

Accusé de réception de la préfecture en date du  
vendredi 06 avril 2012

**Présidente :**

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

**Présents :**

***Adjoints :***

- M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN - Mme Annie COUTUREAU -

***Conseillers :***

- M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Gérard ZABATTA - M. Alain BAUDIN - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Guillaume JUIN - M. Michel PAILLEY - M. Aurélien MANSART - M. Emmanuel GROLLEAU - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Julie BIRET - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Elsie COLAS - Mme Maryvonne ARDOUIN - Mme Rose-Marie NIETO - Mme Virginie LEONARD -

**Secrétaire de séance :** - M. Nicolas MARJAULT

**Excusés ayant donné pouvoir :**

- Pascal DUFORESTEL donne pouvoir à Geneviève GAILLARD

**Excusés :**

***Conseillers :***

- Mme Dominique BOUTIN-GARCIA

**DIRECTION RESSOURCES  
HUMAINES**

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL  
INFORMATIQUE DE LA VILLE DE NIORT AUPRES DU CCAS**

Monsieur Jean-Louis SIMON Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente,

Dans le cadre de ses missions, la Direction des Systèmes d'information et de Télécommunications de la Ville de Niort assure depuis de nombreuses années des prestations pour le CCAS qui ne possède pas son propre service informatique. Aujourd'hui, cette organisation se révèle insuffisante dans la mesure où le CCAS ne dispose pas, au sein de la DSIT, d'un interlocuteur privilégié susceptible de répondre rapidement à ses sollicitations, tant en ce qui concerne la mise en oeuvre que le suivi et le développement de progiciels de gestion.

C'est pourquoi, il apparaît opportun d'affecter à cet établissement public, un chef de projet informatique de la Ville de Niort qui lui sera dédié à raison de 50% de son temps de travail. Conformément aux articles 61 et 61-1 de la loi du 26 janvier 1984 et au décret 2008-5980 du 18 juin 2008, cette affectation prendra la forme d'une mise à disposition.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention relative à la mise à disposition d'un agent de la Ville de Niort auprès du CCAS, à compter du 16 mai 2012, pour une durée d'un an ;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer.

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour Madame le Maire de Niort  
**Geneviève GAILLARD**  
L'Adjoint délégué

**Signé**

**Jean-Louis SIMON**